

Rencontre(s)

7 avril 2011

#2



agence d'urbanisme de rouen
et des boucles de seine
et eure

Les participants

Pierre Bourguignon, Président de l'agence d'urbanisme de Rouen et des boucles de Seine et Eure,
Député-Maire de Sotteville-lès-Rouen, Vice-Président de la CREA

Gérard Ducable, Maire d'Isneauville, Conseiller communautaire la CREA

Françoise Guillotin, Adjointe au Maire d'Elbeuf, Vice-Présidente de la CREA

Guy Jacob, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Eure,
Vice-Président de la SAFER

Brigitte Langlois, Maire de Catenay,
Présidente du Syndicat Mixte du Pays Entre Seine et Bray

Alain Nave, Conseiller communautaire
Communauté de communes du Plateau de Martainville,

Bruno Questel, Maire de Bourgtheroulde-Infreville, Président du Pays du Roumois,
Vice-Président du Conseil Général de l'Eure

Nelly Tocqueville, Maire de Saint-Pierre-de-Manneville,
Vice-Présidente de la CREA

Philippe Tourtelier, député d'Ille-et-Vilaine, ancien Vice-Président de Rennes Métropole
et Président du Pays de Rennes

Thomas Bockelee, Ville de Rouen

Jacques Charron, CCIT de Rouen

Sylvain Comte, DREAL Haute-Normandie

Nicolas Debey, Etablissement Public Foncier de Normandie

Geneviève Larmaraud, AURBSE

Laurent Lesimple, CCIT de l'Eure

Mathieu Leullier, AURBSE

Laurent Moreno, AURBSE

Hervé Ollivier, AURBSE

Pierre Bourguignon

J'ai grand plaisir à vous retrouver pour ces deuxièmes rencontres de notre agence d'urbanisme, après une première réunion qui s'est tenue le 7 octobre 2010.

Nous avons choisi d'organiser cette matinée autour du thème de la démarche de l'interscot, qui est une des missions prioritaires que nous avons, dès sa création, souhaité confier à l'agence.

Nous commencerons par une présentation des travaux que l'agence a engagés sur ce thème, en échange permanent avec les quatre institutions compétentes : trois syndicats mixtes et Pays et une communauté d'agglomération. Nous entendrons ensuite le témoignage de Philippe Tourtelier, député d'Ille et Vilaine, que je remercie vivement d'avoir accepté de répondre à mon invitation. Président du Pays de Rennes et Premier Vice président de Rennes métropole jusqu'en 2008, Philippe Tourtelier a initié une démarche de SCoT particulièrement constructive : son expérience viendra, j'en suis convaincu, enrichir notre débat. Sans plus tarder, je demande à Laurent Moreno, directeur général de l'agence d'urbanisme de nous présenter les premières avancées de la démarche interscot.

Laurent Moreno

Je commencerai par une rapide présentation du territoire de l'agence qui explique en partie l'intérêt de travailler sur une démarche interscot. Nous avons en effet ici, le privilège d'intervenir sur un véritable bassin de vie regroupant 230 communes, 650 000 habitants et 276 000 emplois. Sur ce territoire, quatre SCoT sont en cours d'élaboration, à des étapes de la procédure d'ailleurs différentes :

- celui de la CREA qui concerne près de 500 000 habitants,
- celui du Pays Entre Seine et Bray, réunissant trois communautés de communes et près de 50 000 habitants,
- celui du Roumois, également rassemble trois communautés de communes et plus de 43 000 habitants,
- celui enfin de Seine-Eure Forêt de Bord qui concerne le territoire de la communauté



d'agglomération Seine-Eure et celui de la communauté de communes de Seine-Bord, avec plus de 67 000 habitants.

Chacun de ces quatre Scot revendique légitimement de faire valoir sa spécificité, mais tous ont bien conscience d'appartenir à un même bassin de vie où les interdépendances, en particulier en termes de déplacements domicile-travail avec l'agglomération rouennaise, sont réelles. Aussi, dès la création de l'agence, l'interscot a bien été identifié comme une mission prioritaire. La première étape de la mission a donc consisté pour l'agence, en parfaite concertation avec les quatre maîtres d'ouvrage de SCoT, à identifier ce que pourrait être le contenu de l'interscot et à co-construire la démarche.

Trois grands thèmes, reconnus comme fédérateurs, ont ainsi été retenus.

Il s'agit en premier lieu de la consommation d'espace. La loi Grenelle oblige en effet les SCoT à évaluer les politiques passées et à mesurer l'impact des choix futurs en terme de consommation d'espace et cette réflexion prend tout son sens à une échelle territoriale dépassant le SCoT, tant il est évident que l'urbanisation, quel que soit son mode, interagit à l'échelle du bassin de vie. Le deuxième thème retenu est celui de l'accessibilité aux services, de fréquentation quotidienne ou plus exceptionnelle, soit par la proximité, soit par la mobilité. On aborde là des facteurs extrêmement structurants dans l'organisation d'un territoire et dont le rôle social en termes d'intégration ou d'exclusion est déterminant.

Le troisième thème enfin, est celui de la trame verte et bleue, qu'au regard des lois Grenelle, chaque SCoT est amené à définir. On comprend aisément que, par nature, les trames vertes et bleues s'affranchissent des périmètres institutionnels et qu'une réflexion partagée permettra d'apporter des réponses plus cohérentes.

Par rapport à ces axes de travail, nous avons proposé que l'interscot soit d'abord une plateforme d'échanges pour partager des expériences (interprétation des textes de lois, méthodes de travail...), pour traiter de questions dépassant l'échelle du SCoT (les trois thèmes énumérés précédemment) et pour capitaliser une vision commune du bassin de vie.

Voilà donc la façon dont nous avons abordé, avec les maîtres d'ouvrage de Scot cette importante question. Je propose maintenant qu'Hervé Ollivier, Chef de Projets cohérence du développement des territoires nous présente plus en détail l'outil de suivi des modes d'usage de l'espace que l'agence est en train de mettre en place.

Qu'est-ce qu'un MUE ?

Un outil au service des collectivités locales

- Pour bénéficier d'éléments statistiques pour aider à l'élaboration des documents de planification (PLU, PDU, PAF, PLH, SCoT, DPC...),
- Pour aider à formuler les réponses aux obligations légales d'évaluation environnementale dans le cadre de l'élaboration des documents de planification,
- Pour aider à formuler les réponses aux obligations légales de suivi de la consommation d'espace.

Un outil de suivi de l'évolution des espaces

- La transformation des espaces naturels
La transformation des espaces agricoles
La transformation des espaces urbains (mixtes, activités, ...)
- La rentabilisation des espaces consommés,
- Une exploitation statistique des grandes dynamiques en cours sur un territoire,
- La possibilité de repérer des espaces fragiles ou en cours de fragilisation,
- La capacité d'esquisser des pistes de scénarios prospectifs.

Un outil d'animation

- Mutualiser la connaissance des usages de l'espace à l'échelle d'un territoire cohérent,
- Identifier collégalement des phénomènes urbains, péri urbains, agricoles,
- Travailler ensemble sur les enjeux de cohabitation entre les usages et les questions d'aménagements qui en découlent,
- Œuvrer pour une réflexion collective sur l'évolution des formes urbaines et la notion d'intensités urbaines.

Un outil de réflexion pour l'évaluation et la prospective

- Observer les modes de fabrication des espaces (techniques, politiques, sociétaux, ...),
- Approcher les usages futurs possibles, les évolutions réglementaires,
- Identifier les leviers d'actions pour les collectivités (orientations d'actions foncières, stratégies urbaines, ...),
- Approcher des scénarios différenciés de répartition des usages.

Ce n'est pas...

- Un outil de surveillance ni de jugement de l'action communale ou de tout autre acteur de l'aménagement du territoire (économique, agricole, immobilier...),
- Un outil de définition stricte de la répartition future des usages,
- Un outil de gestion ou de planification du territoire.



Esquisses de thèmes de réflexions collectives

Co-construire un fonds commun de références

- Alimenter et sédimenter la réflexion collective sur des thèmes sensibles issus :
 - Des entretiens lors des saisies et validations des données du MUE,
 - De l'exploitation du MUE.
- Produire des documents de références sur de la méthodologie, de la typologie, pour :
 - Bénéficier collectivement de l'expérience individuelle dans et en dehors du territoire de référence,
 - Dater la problématique, la réflexion et les pistes de solutions.
- Les propositions qui suivent seront à développer sous formes de cahier des charges

Les coûts du diffus

- Qu'est ce que l'habitat diffus ? Quelles en sont les différences avec l'étalement urbain ? Quelles en sont les formes urbaines ?
 - Appui sur l'exploitation du MUE,
- Une approche des coûts directs et des coûts indirects pour la commune :
 - L'exemple des réseaux et voiries,
- La planification de l'extension communale : premières pistes de réponses possibles
 - Etudes stratégiques,
 - Les outils réglementaires possibles.



Les enjeux du renouvellement urbain

- La définition du renouvellement urbain
 - Appui sur les secteurs identifiés par le MUE,
 - Réflexions autour de l'identification des potentiels,
- Peut il y avoir du renouvellement urbain dans les communes éloignées ?
 - Exploitation du MUE : les typologies observées dans les communes périphériques,
- La planification du renouvellement urbain : premières pistes de réponses possibles
 - Les études stratégiques ou études préalables au projet opérationnel : les thèmes clés de la réflexion,
 - Le PAF : plan d'action foncier,
 - Les déclinaisons réglementaires possibles,

Rentabiliser le foncier : réflexions autour de l'intensité urbaine

- Qu'est ce que l'intensité urbaine ?
- De la diversité des fonctions et des générations dans les zones urbaines,
- De la diversité des fonctions dans les zones d'activités,
- Les éléments à prendre en compte pour une cohabitation apaisée entre les usages
 - L'enjeux de la programmation préalable,
 - Les éléments techniques.



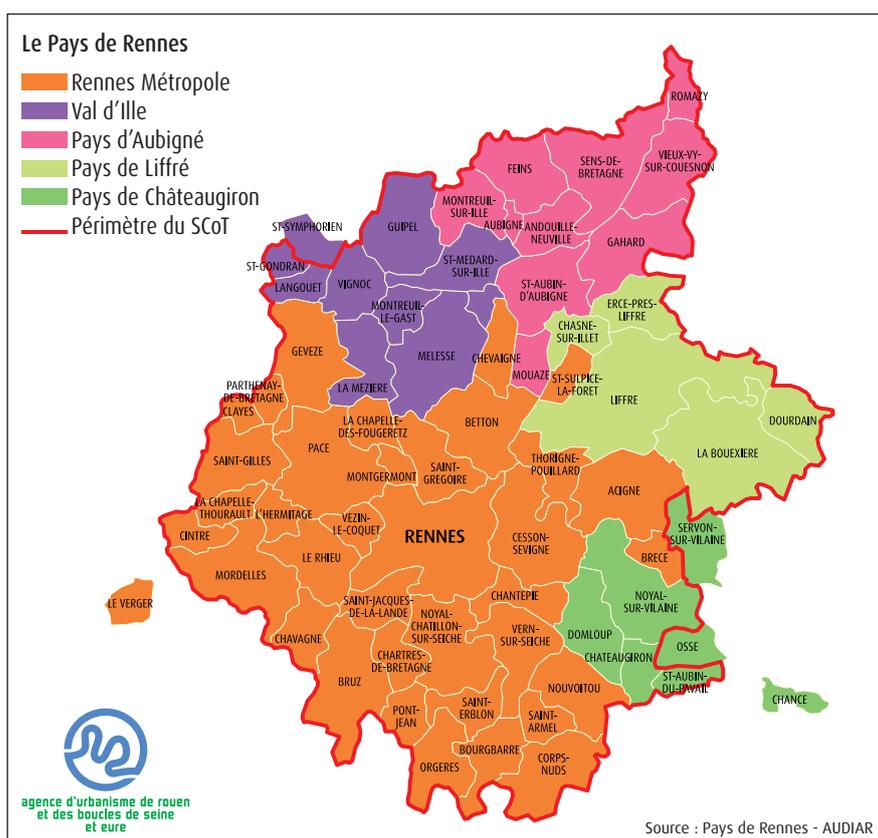
Pierre Bourguignon

Merci pour cette présentation des premières avancées de notre agence sur le mode d'utilisation de l'espace, thème extrêmement fédérateur à l'échelle de l'interscot.

Avant de demander à Philippe Tourtelier de nous apporter des pistes de réflexion issues de son expérience à Rennes, je crois nécessaire pour notre bonne information que nous ayons quelques repères sur la situation rennaise. Je demande donc à Laurent Moreno de nous en faire une rapide présentation.

Laurent Moreno

A la différence de la situation rouennaise, le SCoT du Pays de Rennes a été établi sur un territoire couvert par 5 EPCI.



La comparaison des évolutions intercommunales en terme de population et d'emplois depuis 1968 montre de fortes similitudes. A Rennes comme à Rouen, l'évolution de la population s'est traduite par une importante dispersion de l'habitat au détriment des centres urbains ; à l'inverse, les emplois se sont concentrés au plus près de la centralité.

Le Pays de Rennes est un territoire multipolaire, avec une nette présence des espaces agricoles et naturels, qui rassemble 450 000 habitants et 220 000 emplois.

C'est aussi un territoire dynamique et attractif : l'accroissement annuel moyen de la population est de 1%.

Pierre Bourguignon

Je remercie Laurent Moreno pour ces informations utiles pour notre bonne compréhension. Effectivement, il y a des similitudes entre nos deux territoires et on peut supposer qu'elles ont appelé des questionnements concordants.

Néanmoins, notre principale différence réside dans le fait que notre territoire, celui sur lequel nous avons souhaité créer l'agence est certes un bassin de vie, mais constitué d'intercommunalités qui n'ont pas encore, à cette échelle, de véritable culture commune.

Pour être plus précis, nous avons :

- une agglomération, celle de Rouen, qui a fortement évolué en plus de 20 ans. Le SIVOM a réalisé le tramway, s'est transformé en District, puis en communauté d'agglomération en 2001. La Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) constituée en 2010 par l'agrégation d'intercommunalités ayant une histoire plus ou moins ancrée et une identité parfois forte, s'investit dans la construction d'un projet fédérateur.
- la communauté d'agglomération Seine-Eure (la CASE) créée en 2000 qui regroupe à la fois un pôle urbain historique, Louviers, et une ville nouvelle, Val de Reuil. Avec 60 000 habitants, et 26 000 emplois, c'est un pôle économique important notamment dans le secteur pharmaceutique. La CASE est associée à une communauté de communes pour l'élaboration d'un SCoT.
- le Pays du Roumois a une longue expérience de travail partagé, traduite en son temps par un SDAU. On peut penser que l'histoire commune aux trois intercommunalités qui le composent est fédératrice.
- le Pays Entre Seine et Bray quant à lui, s'est constitué récemment par regroupement de trois communautés de communes en position défensive par rapport à Rouen. Elles ont à se construire une identité partagée.

Ceci étant posé, nous sommes donc très intéressés les uns et les autres à comprendre, compte tenu de l'antériorité de la démarche engagée à Rennes par rapport à la nôtre, quelles ont été les étapes décisives de la construction de votre projet de territoire et, à l'inverse les difficultés rencontrées.



Philippe Tourtelier : député d'Ille-et-Vilaine, ancien Vice-Président de Rennes Métropole et Président du Pays de Rennes



Ma première réaction après vous avoir écoutés est de dire que vous avez ici une opportunité fantastique de travailler sur une échelle de bassin de vie et de réfléchir alors que les SCoT sont en cours d'élaboration.

À Rennes, les choses sont fondamentalement différentes. La ville de Rennes exerce, historiquement, une centralité très forte et est incontestablement le moteur, notamment économique. Cela a généré deux types d'attitudes : la peur des communes périurbaines « de se faire manger » et la conviction qu'heureusement la ville centre est là car elle tire l'ensemble du territoire vers le haut.

Plus précisément, et pour répondre à votre question concernant les étapes décisives dans la co-construction du SCoT du pays de Rennes, il me faut reprendre l'historique de l'intercommunalité. En 1970, est créé le District de Rennes et c'est la même année qu'est créée l'agence d'urbanisme, (AUDIAR). La principale mission de cette dernière est de travailler à l'élaboration d'un SDAU, intégrant des projets de villes nouvelles. Il n'a guère été mis en œuvre, sauf, en ce qui concerne le foncier. La politique foncière a permis de contenir les prix. On ne dira jamais assez que la maîtrise foncière est la base de l'action publique.

En 1977, il y a changement de municipalité avec Edmond Hervé et son 1^{er} adjoint Michel Philipponeau. Très vite le Schéma Directeur et ses villes nouvelles sont remis en cause et le District, qui ne comptait qu'1/4 de temps de secrétaire général, 1 cadre A, 2 cadres B et 2 secrétaires s'est appuyé sur l'Agence qui elle, avait un effectif de 20 personnes.

C'est dans cette période que commence à s'élaborer le principe de la ville archipel et que s'amorcent les premières réflexions sur la taxe professionnelle.

En 1986, les élections régionales donnent lieu à conflit entre Edmond Hervé et Michel Philipponeau. En 1989, alors que les élus des communes périphériques portent fortement le message qu'il faut que le maire de Rennes soit aussi président du District, Edmond Hervé devient Président du District. Il lance rapidement un projet d'agglomération avec une approche par objectifs et non plus une approche spatiale. Pourquoi fait-on un projet ? Pour se développer comment ? Pour quelle qualité de vie ? En même temps, il y a une culture forte de solidarité, la solidarité étant la condition pour que le projet tienne dans le temps. La solidarité renvoie à la TP. Rennes est la première communauté à mettre en place la TP unique. En moins de 5 ans, l'écart de fiscalité est passé de 1 à 40 à 1 à 4.

À ce moment, quatre communautés de communes se constituent, de façon défensive, en grande couronne et embauchent une personne.

Edmond Hervé veut mettre en œuvre le Pays : il va voir les Présidents de communautés de communes qui acceptent d'entrer dans la démarche. Edmond Hervé, Président du Pays, est persuadé qu'on ne répondra pas à l'accroissement de population par l'outil habitat en l'état. Il pense qu'il faut « booster » l'habitat avec un projet affirmant un destin commun, appliquant le principe de subsidiarité et respectant les identités. Cela a fait avancer les choses, même si on ne couvre pas l'ensemble du bassin de vie. Toutefois, les Présidents des communautés de communes se sont sentis un peu brutalisés : je reste convaincu qu'on ne passe pas en force sur des sujets comme cela.

Premier Vice Président du district depuis 1989, je prends donc la Présidence du Pays de Rennes et ma première tâche est d'élaborer une charte. L'agglomération rennaise a besoin de tirer la Région, mais cela ne doit pas être sur une position hégémonique, au détriment du Pays. Les pôles d'appui sont devenus des secteurs d'appui et les communautés de communes ont compris qu'elles avaient une place.

Il fallait une structure pour porter le Pays : c'est un GIP qui a été créé et j'ai embauché comme directrice la chargée de mission des quatre communautés de communes. Elle les connaissait bien et a pu jouer utilement un rôle de médiation.

Pour le SCoT, il a fallu créer un Syndicat Mixte. On s'est appuyé techniquement sur l'Agence qui avait acquis une légitimité d'intervention à toutes les échelles. Le diagnostic a ainsi été fait à différentes échelles et cela a été très fédérateur. Au début, les communautés de communes voulaient un SCoT à minima. Dans les faits, cela n'a pas été le cas car les communes ont pris conscience de leur solidarité. Sur le fond, un certain nombre de principes ont été acquis :

- l'identité/subsidiarité. Je pense que la légitimité doit partir du bas. On a dit aux communes qu'on les aidait à équilibrer leurs ZAC à condition qu'elles respectent les quotas de logements, en particulier 25% de logements locatifs dictés par Le PLH.
- la ville des proximités. C'est la ville archipel qui s'appuie sur les chefs lieux de canton pour renforcer les équipements.
- la ville structurée par le bâti et le non bâti. Les négociations sur la trame verte, notamment avec la profession agricole, ont permis de créer des outils comme « les champs urbains ».
- les densités réparties entre Rennes métropole (50 logements /ha) et le reste du territoire (25 logements/ha).

Pour conclure, je dirai que l'essentiel ce n'est pas le document, mais la volonté politique et l'élaboration d'une culture commune qui permet de se comprendre.

Pierre Bourguignon : Un grand merci, cher Philippe Tourtelier pour ce témoignage extrêmement intéressant qui, j'en suis persuadé, suscite des questions. Je propose donc d'ouvrir à présent un temps d'échanges.

Brigitte Langlois : Il ressort de votre témoignage que vous avez travaillé très longtemps pour acquérir cette culture commune indispensable.

Le territoire du Pays Entre Seine et Bray est un territoire jeune, qui s'est construit sur la défensive par rapport à l'agglomération rouennaise et la réflexion intercommunale y est récente.

Nous n'avons pas encore de culture partagée et même si l'exercice du SCOt est l'occasion de construire ensemble un projet, même si je suis convaincue qu'il faut partir du bas (la commune), beaucoup d'élus n'ont pas encore compris l'intérêt de travailler en intercommunalité. L'exercice est donc difficile.

Par ailleurs, la question des nouveaux arrivants me préoccupe. Comment, à Rennes, les communes qui ont grandi ont-elles géré les demandes de services des nouveaux habitants, notamment en termes de solidarité et de qualité de vie ?

Philippe Tourtelier : Sur votre première remarque, je ferai juste le constat que quand l'histoire est trop récente, le territoire, quel qu'il soit, n'a pas suffisamment d'identité pour s'intégrer à la métropole. Il faut effectivement travailler sur la durée.

L'éloignement des élus de base, c'est un vrai sujet. Il faut garder des étapes intermédiaires de dialogue.

S'agissant de l'intégration des nouveaux arrivants, c'est à Rennes comme partout. Les associations sportives sont parfois en avance sur les élus pour mutualiser les équipements.

Bruno Questel : Dans le pays du Roumois, 8 actifs sur 10 vont travailler sur l'agglomération rouennaise. Il y a eu doublement de la population sans organisation du territoire et sans logique d'intégration.

A l'inverse du Pays Entre Seine et Bray, l'intercommunalité dans le Roumois est ancienne et il y a eu harmonisation des statuts des trois intercommunalités.

L'Etat, dans la réforme des collectivités territoriales propose la fusion des trois intercommunalités, argumentant une position défensive par rapport à Rouen.

Notre problématique, c'est le financement des contraintes liées à la périurbanisation et aux demandes des nouveaux habitants. Et la question que nous nous posons localement, c'est comment, sur un territoire « tampon » entre département et ruralité, coopérer avec Rouen sur certains sujets comme celui des transports.

Nelly Tocqueville : Au sein de la CREA, il y a 45 petites communes, c'est à dire inférieures à 4500 habitants, sur 71.

Dans les échanges que j'ai pu avoir avec elles, j'ai bien noté une prise de conscience de l'importance de diminuer la consommation d'espace, en même temps que la volonté de continuer de développer leurs territoires.

S'agissant de la culture commune, comment faire pour sensibiliser les élus de terrain ? Il ne faudrait pas que les choses bougent sans eux.

Philippe Tourtelier : Je n'ai pas de remède miracle à apporter. La participation des élus est un des enjeux de la démocratie locale : c'est pourquoi il faut laisser aux maires le droit des sols et le droit de lever l'impôt. L'agglomération ne peut fonctionner que si chacun a un niveau de responsabilité. Une manière de favoriser le partage peut être l'organisation de conférences, d'opérations un peu exemplaires sur le terrain. Les associations sont aussi un bon point d'appui.

Gérard Ducable : Ma commune de 800 ha est mal desservie. Pourquoi les transports en commun ne sortiraient pas des sites agglomérés ?

Philippe Tourtelier : La question des transports revient sans arrêt. Si vous voulez la performance du transport, il faut entrer dans l'agglomération. J'ai en mémoire qu'on a mis 30 ans à Rennes pour équilibrer les charges de centralité à l'échelle du district.

Alain Nave : On a beaucoup plus de très petites communes sur le territoire rouennais que sur le territoire rennais. La question de la consommation d'espace et celle des types de logements à promouvoir se heurte à des oppositions d'élus, voire d'habitants.

Philippe Tourtelier : C'est vrai qu'à Rennes, on a imposé un minimum de 25% de logements locatifs sociaux. S'agissant de la taille des terrains, les modes de vie changent et la demande se dirige vers des surfaces plus restreintes. Il y a en tout état de cause, une image de la ruralité à faire évoluer.

Bruno Questel : J'ai bien conscience que la question des transports est prioritaire. Pour autant, on ne pourra fonctionner que par paliers.
Sur la densité, la concentration dans les bourgs structurants doit être tenue et il faut que les SCOT soient un minimum coercitifs. Il faut multiplier les réunions, les échanges et faire œuvre de pédagogie pour obliger les élus à prendre leurs responsabilités. L'évolution ne pourra se faire que sur un temps long.

Pierre Bourguignon : Les remarques de Bruno Questel nous renvoient à la dimension de culture commune et de réflexion sur la maîtrise du foncier.
Je précise à cet égard que l'Établissement Public Foncier de Normandie figure dans les membres fondateurs de l'agence.

Guy Jacob : J'interviens surtout en tant qu'agriculteur dans le Roumois pour témoigner que la cohabitation n'est pas toujours facile et que la profession s'interroge sur le devenir de la circulation des engins agricoles.

Philippe Tourtelier : C'est effectivement un vrai sujet qui dépend pour partie de la tolérance qui n'est pas nécessairement la même selon les âges.

Laurent Lesimple : J'ai retenu de votre exposé qu'à Rennes il a fallu 40 ans pour arriver à construire un projet cohérent et partagé. C'est un temps long mais à priori incontournable pour construire un minimum de culture commune. En tant que représentant de la CCIT, je note cependant que les temps de décision dans les milieux économiques ne sont pas les mêmes, ce qui bien sûr pose problème.

Thomas Bockelee : Les nouveaux habitants de Rouen, sont soit des personnes âgées, soit des très jeunes. Les couples avec enfants partent parce que le tropisme de la maison individuelle existe encore et parce que le prix de sortie des logements en milieu urbain est un obstacle.
La ville de Rouen veut promouvoir des logements à coût maîtrisé avec une gestion intelligente de la densité.

Sylvain Comte : On sait qu'une gestion plus économe de l'espace est une obligation. Elle ne pourra cependant se mettre en place que sur la base d'un projet commun, construit sur des valeurs d'équité et de solidarité. L'exemple de Rennes montre que rien n'est acquis, qu'il faut sans cesse échanger, partager, convaincre et qu'en toute hypothèse, on s'inscrit dans la durée. On ne peut, dès lors, que se réjouir d'avoir enfin pu créer en 2009 notre agence d'urbanisme, car on est au cœur même des missions qui lui incombent.

Pierre Bourguignon



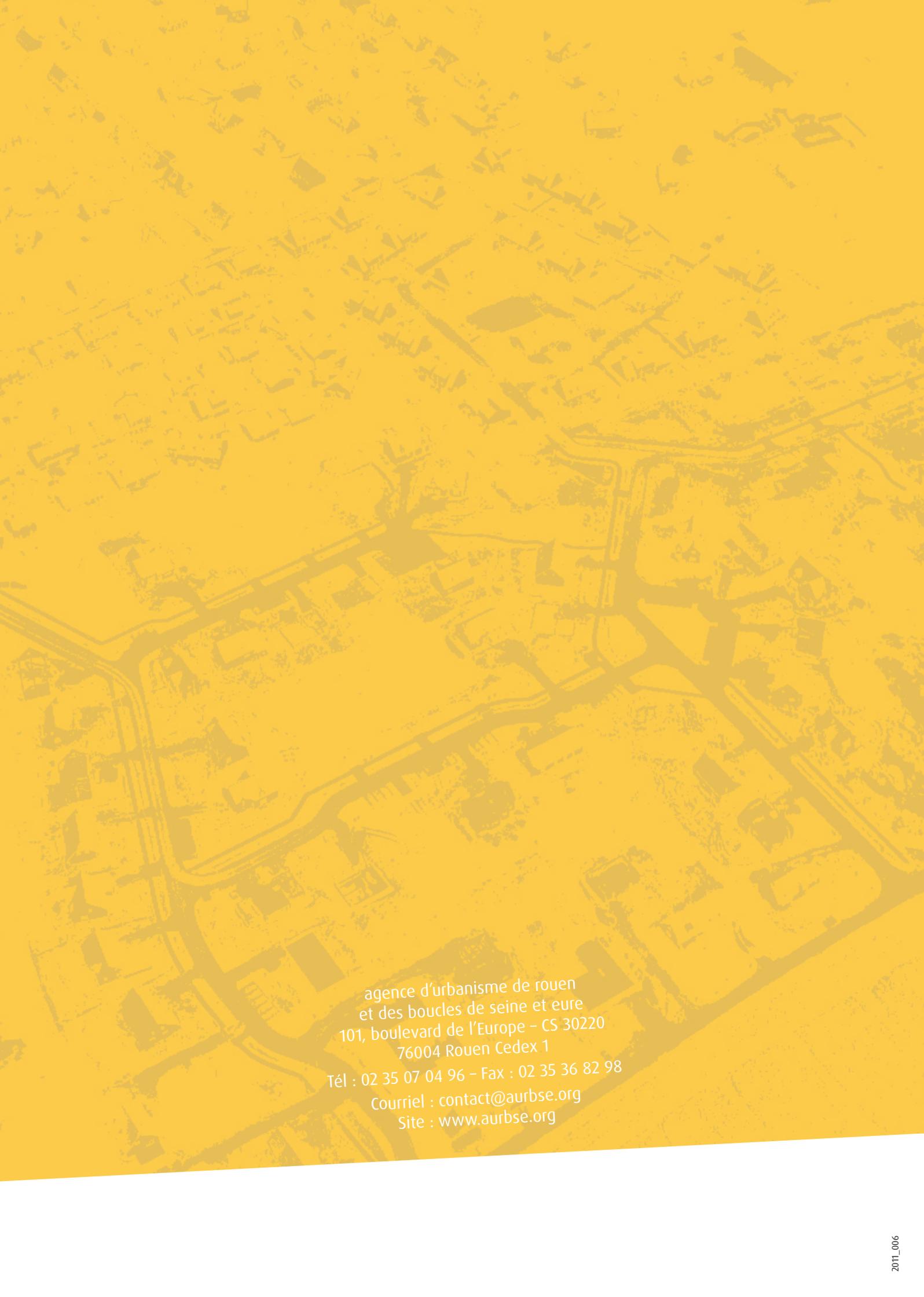
Pour conclure ces rencontres de l'agence, je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement Philippe Tourtelier pour son témoignage qui a permis que nous ayons des échanges extrêmement fructueux.

Effectivement, comme cela vient d'être dit, notre agence est au cœur de l'interscot et donc de la construction d'un projet fédérateur.

Je ne rappellerai jamais assez que le projet de création de l'agence a nécessité quelques 7 années de maturation. Aujourd'hui, la prise de conscience de l'opportunité de l'outil agence existe. En travaillant dans un large partenariat, elle bouscule les habitudes de travail des uns et des autres. C'est vrai par exemple pour les services de la CREA ; c'est vrai pour le département de l'Eure.

La culture des uns et des autres est aujourd'hui percutée par les modes de faire de l'agence et par l'existence de ce lieu permanent de débat. C'est incontestablement un plus, à condition à chaque fois de sortir des généralités et d'être capable de repérer ce qui est fédérateur.

Merci à tous de votre participation. Je vous donne rendez vous le 16 juin pour nos troisièmes rencontres de l'agence.



agence d'urbanisme de rouen
et des boucles de seine et eure
101, boulevard de l'Europe - CS 30220
76004 Rouen Cedex 1
Tél : 02 35 07 04 96 - Fax : 02 35 36 82 98
Courriel : contact@urbse.org
Site : www.urbse.org